

## 45<sup>ème</sup> CONGRES DE LA FNPP

Les Issambres-Roquebrune (83) du 4 au 7 mai 2018

### Synthèse de la Commission Après Life

**Responsable de la commission :** Annick Danis (APNR Île de Ré et CD 17)

#### **Participants :**

Joël AUBERT Association des Pêcheurs Plaisanciers du Cotentin (50)

Michel JEANNE Association des Pêcheurs Plaisanciers du Cotentin (50)

Jean-Pierre LECLERE Association des Pêcheurs Plaisanciers du Cotentin (50)

Claude BOUGAULT Amicale Pêcheurs Plaisanciers et Utilisateurs des Ouvrages Portuaires du Portrieux (22)

Jacqueline BOUGAULT Amicale Pêcheurs Plaisanciers et Utilisateurs des Ouvrages Portuaires du Portrieux (22)

Louis ABNER La Méloine – Plougasnou (29)

Jean Pierre FOUQUET Association des pêcheurs Plaisanciers de l'Île Tudy (29)

Landry METRIAU Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade (44)

Jean Yves CROCHET APLAV – Bouin (85)

Yvon ROBARD APLAV – Bouin (85)

#### **Rappel du contexte :**

**La FNPP, seule fédération représentative des pêcheurs à pied de loisir, présente dans le Comité de pilotage national du projet life+ pêche à pied de loisir, s'était engagée pour les actions de sensibilisation et l'étude de la dynamique des populations de palourdes dans le cadre des sciences participatives.**

**Ce projet en partie financé par la Commission Européenne vise à promouvoir une pêche éco-responsable et assurer une meilleure gestion durable et concertée. Coordonnée par l'Agence des Aires Marines Protégées (intégrée maintenant à l'Agence Française pour la Biodiversité) ce projet commencé en 2014 s'est achevé en 2017.**

**La commission tient à remercier toutes les associations qui se sont impliquées avec beaucoup de sérieux et d'assiduité. Grâce à elles, d'ores et déjà, la FNPP a gagné une meilleure visibilité et reconnaissance comme acteur incontournable vis-à-vis de ses interlocuteurs dont les services de l'Etat.**

#### **Bilan :**

**Après ces 3 années d'études, la commission en tire l'enseignement suivant :**

#### **Sensibilisation et information (action référencée B3)**

La sensibilisation des pêcheurs aux règlements et aux bonnes pratiques est **toujours** une action essentielle d'amélioration des pratiques de pêche vers une durabilité de l'activité. Guide des bonnes pratiques, outils de mesure, fiches, ...fournissent des messages de sensibilisation, de respect de la biodiversité et des réglementations. La promotion du projet life a été faite grâce aux doubles pages du « Pêche Plaisance »

rédigées par l'Agence des Aires marines protégées et **aux articles présentant annuellement le bilan des suivis.**

L'édition en français et en anglais par la FNPP du guide des bonnes pratiques de la pêche à pied intégrant les principes du Life a connu un franc succès.

## **Suivi de l'évolution de la ressource (Action référencée B6)**

Le même protocole mis au point en 2014 a été appliqué par les **101 bénévoles** des associations **(avec l'aide des 10 volontaires du Service Civique)** sur les sites de :

Blainville-sur-Mer (50)

Martin-Plage Baie de Saint-Brieuc (22),

Rivière de Pont-l'Abbé (29)

Petite mer de Gâvres (56)

La Bernerie-en-Retz (44)

Le Gois de la commune de Beauvoir-sur-Mer (85)

Ile de Ré sur les communes de La Couarde et Rivedoux-Plage (17)

Bassin de Marennes-Oléron sur les communes de Marennes et du Château d'Oléron(17)

Cette étude a permis via des analyses statistiques de suivre les palourdes des zones étudiées (tailles, répartition des tailles, densité) et de croiser ces données aux caractéristiques du milieu (paramètres naturels et activités diverses).

**Au terme d'un suivi de 3 ans, malgré la disparité des résultats d'un site à l'autre, l'analyse conjointe des paramètres cités, ne permet pas de constater, pour l'instant, un effet négatif de la pression de la pêche à pied de loisir sur la dynamique des populations de palourdes.**

Toutefois, un minimum de 5 années de compilation des données sont nécessaires pour établir des analyses plus fines. Aussi, la commission souhaite poursuivre les relevés durant les années suivantes afin d'augmenter la fiabilité des observations.

**La plupart des associations déjà engagées depuis 3 ans ont déjà commencé leurs 4èmes campagnes d'échantillonnages des palourdes, en y ajoutant parfois une nouvelle zone d'étude (site de la Bernerie en Retz)**

**Sauf pour les départements du Calvados et de la Manche, le résultat des suivis des années 2018 et 2019 seront d'autant plus intéressants à analyser que la taille minimale autorisée de la palourde japonaise pour la pêche récréative est identique à celle autorisée pour les professionnels depuis l'arrêté du 15 janvier 2018 soit 35mm au lieu de 40mm. La taille de la palourde européenne reste inchangée à 40mm.**

**Pour chaque site, le bilan des 3 années du projet life fait l'objet d'un rapport synthétique mis à la disposition des bénévoles des associations engagées ; elles peuvent aussi transmettre ce document à leurs élus, par exemple.**

## **Les nouvelles perspectives**

**En raison de sa volonté affichée de poursuivre ses actions de sensibilisation et de suivis participatifs après la fin du projet Life, la FNPP est intégrée au réseau national LITTOREA relayant le projet européen, avec l'avantage d'une gestion allégée**

et surtout moins chronophage. La FNPP devient le partenaire référent **national** pour le suivi palourde dans le cadre des sciences participatives.

**L'AFB souhaite poursuivre son partenariat en collaborant à la rédaction de quelques articles pour le « Pêche Plaisance ».**

**La FNPP, au travers de cette commission, va demander une subvention à l'AFB pour pouvoir poursuivre ses actions, tout particulièrement les suivis palourde qui induisent notamment des frais de déplacements importants et, permettre dans le cadre de la sensibilisation, la création et l'édition d'un Guide des Bonnes Pratiques Pêche à Pied « Jeunesse ».**

Il serait opportun **et utile** aussi de compléter l'étude de l'évolution de la ressource par une déclaration, sur la base du volontariat, des captures gardées dans le panier du pêcheur à pied lors de ses parties de pêche.

**Il est primordial que la FNPP reste porteuse de son projet jusqu'à son terme pour qu'il ne soit pas repris et dévoyé par d'autres.**